

N°13-041122-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

Objet : Société Publique Locale : Homologation des tarifs secours 2022 / 2023

Le Conseil Municipal est informé que la Société Publique Locale Oz-Vaujany a communiqué les tarifs d'évacuation et de secours sur pistes pour la saison 2022 / 2023.

Cela comprend :

- L'évacuation depuis les pistes du domaine skiable :
 - o Secours en front de Neige
 - o Secours sur piste ouverte
 - o Secours avec hélicoptère SAF avec une dépose à l'Alpe d'Huez ou Allemond

- L'évacuation des secours hors-pistes et recherches de personnes égarées, aux frais réels :
 - o Forfait prise en charge pour secours hors-piste ou recherche de personne égarée
 - o Tarif horaire pisteur de 6h à 20h59
 - o Tarif horaire pisteur de 21h à 5h59
 - o Tarif horaire utilisation scooter
 - o Tarif horaire chenillette avec chauffeur

- La remise en route des remontées mécaniques en dehors des horaires d'exploitation
 - o Forfait selon la remontée mécanique
 - o Heure d'exploitation supplémentaire (dès la 1^{ère} heure)

Cette proposition de tarifs est jointe à la présente délibération

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la tarification des secours et évacuation sur pistes pour la saison 2022 / 2023 telle que celle-ci est proposée par la Société Publique Locale Oz-Vaujany dans le document « Proposition pour homologation des tarifs secours 2022 / 2023 » annexé à la présente délibération.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS



MAIRIE DE VAUJANY
38114 (Isère)